



AVIS DE COURSE

Nom de l'épreuve : **WE du Li Bia Bouquet**
Dates : **Le 03 octobre 2020 régates Ponant**
Le 04 octobre 2020 régates D5
Autorité Organisatrice : **Cercle de Voile de Dave**
Lieu : **CVD (Péniche Titine II, Rue du Rivage,2 à 5100 DAVE**

La mention « (DP) » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

- 1.1 La régates est régie par les règles telles que définies dans les Règles de Courses à la Voile 2017-2020.
- 1.2 Les prescriptions de l'autorité nationale (Belgian Sailing) s'appliquent à tous les concurrents.
- 1.3 Selon la RCV 87, les règles de classes sont applicables, à l'exception de la RCV P5.
- 1.4 L'annexe P est d'application
- 1.5 En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE.

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.
La publicité pour le tabac est interdite en Belgique.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régates est ouverte à tous les bateaux de la classe « PONANT » le 03/10/2020
- 3.2. La régates est ouverte aux dériveurs de la classe D5 le 04/10/2020
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence de compétition de leur fédération valide, accompagnée d'une attestation médicale de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition, datant de moins d'un an si nécessaire ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.
 - l'autorisation ou attestation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité.

4. DROITS A PAYER

Droit d'inscription de 10 € pour un seul jour.
Droit d'inscription de 15 € pour les deux jours.

5, PROGRAMME

Samedi 03 octobre 2020

10h30 : Inscriptions.

13h30 : mise à disposition du comité
Courses à suivre.

Pas de départ après 17heures.

Dimanche 04 octobre 2020

09h00 : inscriptions

10h30 : mise à disposition du comité.
Courses à suivre.

Pas de départ après 16h00

16h30-17h00 : Résultats et remise du
Challenge LBB

Les compétiteurs doivent détenir une licence de navigation valide, comme requis par leur fédération et faire partie de leur association de classe.

Le programme et les horaires peuvent être modifiés par l'autorité organisatrice

6 INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course sont publiées sur le site de du club : www.cvdave.be
et seront affichées au secrétariat de course.

7 LIEU

Les régates se déroulent sur le plan d'eau de la Meuse entre l'écluse de Tailfer et l'Île de Dave

8 PARCOURS

Les parcours seront joints dans les IC et affichés au tableau du secrétariat de course.

9 CLASSEMENT

Le Système de Points à minima de l'annexe A s'appliquera.

Le règlement du challenge Li Bia Bouquet pour la classe Ponant.

Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score est de 4 courses.

10 COMMUNICATION RADIO

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. (DP)

11 PRIX

Le Challenge « **Li Bia Bouquet** » sera attribué au club ayant obtenu le plus grand nombre de points au cours des 2 jours de régates.

12 DECHARGE ET RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. Voir la règle 4 « Décision à courir ». L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant ou qu'après la régates.

13 ASSURANCE.

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'un montant de 1.500.000 euros pour l'épreuve.

14 EVENEMENTS SOCIAUX

Samedi 03 octobre 2020

18h30 : Apéritif « Li Bia Bouquet »

19h00 : Souper de l'amitié Cévédienne : 15€

Réservation souhaitée pour le 27 septembre 2020

Mail de réservation : accueil@cvdave.be

Dimanche 04 octobre 2020

Break midi : pain/ saucisse : 3,50 €

Vers 16h30-17h00 : Les résultats seront suivi du traditionnel « buffet douceurs » .

Contact - GSM 0471 59 01 05 Responsable régates : Bernard Wathelet accueil@cvdave.be

Avec le soutien de la Ville de Namur

